

Brest, le 22 juillet 2022  
N° 0-19259-2022/CECLANT/OPS/P-TN/NP

AVIS AUX NAVIGATEURS (S29)

196/22	21 juillet 2022  Remplace AVIRADE Brest 178 du 10 juin 2022	<b>Finistère - rade de Brest - anse du Poulmic</b> Les navigateurs sont informés que 150 mètres de ligne de mouillage et son ancre de 180kg ont été laissés sur le fond dans l'anse du Poulmic. La ligne de mouillage et l'ancre sont balisées en surface par un bicône et une boule orange sans voyant lumineux. Position: 48-17.009N, 004-23.590W Ceci représente un danger pour la navigation et un risque de croche.	<b>Fin de validité</b>  Indéterminé
197/22	21 juillet 2022  Remplace AVURNAV local Brest 3260 du 22 juin 2022	<b>Côtes d'Armor - baie de Saint-Brieuc</b> Une mise en place d'un réseau de bouées de turbidité es effectuée dans la baie de Saint-Brieuc dans le cadre des travaux de raccordement du parc éolien. Positions des bouées: 48-35.668N, 002-36.775W 48-40.776N, 002-25.456W 48-39.282N, 002-31.102W 48-38.607N, 002-33.546W 48-40.933N, 002-34.603W 48-37.729N, 002-30.958W 48-44.488N, 002-35.485W 48-47.941N, 002-34.248W ces travaux seront menés par le navire <i>Le Rozel</i> du 22 au 23 juin 2022 inclus. Les bouées de turbidité resteront mouillées jusqu'au 31 décembre 2022. Il est demande aux usagers de naviguer avec prudence dans cette zone et de ne pas gêner les manœuvres du navire. Annuler ce message le 010000 UTC JAN 23.	<b>Fin de validité</b>  01 janvier 2023
198/22	21 juillet 2022  Remplace AVURNAV local Brest 3261 du 22 juin 2022	<b>Côtes d'Armor - abords de Paimpol</b> les usagers sont informés que l'association <i>récifs Goelo</i> procédera au mouillage de 3 récifs artificiels sur le site de l'Ost Pic, aux abords de Paimpol, le 22 juin 2022. Position: 48-47.112N, 002-56.778W ces 3 récifs artificiels, composés d'un corps mort et d'une ligne de mouillage, seront retirés au plus tôt en novembre 2025. Il est demandé de naviguer avec prudence dans cette zone.	<b>Fin de validité</b>  01 décembre 2025

199/22	21 juillet 2022  Remplace AVURNAV local Brest 3265 du 23 juin 2022	<b><u>Loire-Atlantique - La Turballe</u></b> Dans le cadre des travaux d'extension du port de La Turballe, une zone règlementée est créée jusqu'au 22 juillet 2022, puis du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022. Cette zone se situe dans les eaux maritimes se trouvant entre les limites administratives du port de La Turballe et une ligne joignant les points dont les coordonnées sont: 47-21.14N, 002-31.16W 47-20.96N, 002-31.40W 47-20.69N, 002-31.47W 47-20.51N, 002-31.34W 47-20.38N, 002-31.20W 47-20.18N, 002-30.94W 47-20.19N, 002-30.63W 47-20.30N, 002-30.40W La pratique des activités subaquatiques de loisir est interdite durant la période des travaux de déroctage réalisés dans le cadre de l'extension du port de La Turballe. L'intégralité de l'arrêté 2022/111 est disponible sur le site internet de la préfecture maritime de l'atlantique à l'adresse: <a href="http://www.premar-atlantique.gouv.fr">www.premar-atlantique.gouv.fr</a> . Annuler ce message le 010000 UTC jan 23.	<b>Fin de validité</b>  01 janvier 2023
200/22	21 juillet 2022  Remplace AVURNAV local Brest 3273 du 23 juin 2022	<b><u>Morbihan - rivière d'Auray, port de Locmariaquer</u></b> La balise numéro 2 du port de Locmariaquer (espar bois) de caractère latérale bâbord est signalée disparue. Une bouée d'amarrage rouge portant l'inscription numéro 2 a été mouillée à la position 47-34.173N, 002-55.819W en remplacement provisoire de la balise disparue. La bouée rouge signalant la position de la balise sera retirée ultérieurement.	<b>Fin de validité</b>  Indéterminé
201/22	21 juillet 2022  Remplace AVURNAV local Brest 3276 du 23 juin 2022	<b><u>Gironde - accès au bassin d'Arcachon</u></b> Suite aux déplacements des bancs de sable de la passe d'entrée du bassin d'Arcachon, la bouée 7NA vient d'être déplacée à sa nouvelle position : 44-35.648N, 001-14.118W.	<b>Fin de validité</b>  Indéterminé
202/22	21 juillet 2022  Remplace AVURNAV local Brest 3277 du 23 juin 2022	<b><u>Gironde - accès au bassin d'Arcachon</u></b> Suite aux déplacements des bancs de sable de la passe d'entrée du bassin d'Arcachon, la bouée 8N vient d'être déplacée à sa nouvelle position : 44-35.611N, 001-14.331W.	<b>Fin de validité</b>  Indéterminé

203/22	<p>21 juillet 2022</p> <p>Remplace AVURNAV local Brest 3293 du 24 juin 2022</p>	<p><b><u>Vendée - abords des Sables d'Olonne</u></b></p> <p>Les navigateurs sont informés de la présence d'une ligne de mouillage de 15 mètres de long, non balisée, aux abords des Sables d'Olonne. Position: 46-31.78N, 001-52.92W Il y a un risque de croche.</p>	<p><b>Fin de validité</b></p> <p>Indéterminé</p>
204/22	<p>21 juillet 2022</p> <p>Remplace AVURNAV local Brest 3302 du 27 juin 2022</p>	<p><b><u>Gironde - Dordogne</u></b></p> <p>les usagers sont informés que des opérations de dépose/pose de câbles électriques sur les pylônes d'une ligne haute tension sur la Dordogne auront lieu aux dates et heures suivantes: le jeudi 30 juin de 07h30 à 18h30, les vendredi 01 et 08 juillet de 07h30 à 13h00, du lundi 04 au jeudi 07 juillet de 07h30 à 18h30, du lundi 11 au jeudi 14 juillet de 07h30 à 18h30, du lundi 08 au vendredi 12 août de 07h30 à 18h30, du lundi 15 au jeudi 18 août de 07h30 à 18h30, le vendredi 19 août de 07h30 à 13h00. Pendant les opérations, la navigation sera interdite à tout navire, convoi dans une zone s'étendant à 200 mètres en amont et aval de la ligne haute tension située en amont de l'île ambes à la position : 45-01.60N, 000-32.39W. le navire <i>Rambaille</i> assurera la sécurité sur zone et l'information aux navigateurs sur canal 12. Il est demandé aux usagers de naviguer avec prudence aux abords de cette zone. Annuler ce message le 200000 UTC AOU 22.</p>	<p><b>Fin de validité</b></p> <p>20 août 2022</p>
205/22	<p>21 juillet 2022</p> <p>Remplace AVURNAV local Brest 3304 du 27 juin 2022</p>	<p><b><u>Côtes d'Armor - baie de Saint-Brieuc</u></b></p> <p>Afin d'assurer la sécurité maritime, deux zones réglementées temporaires sont créées à compter du 30 juin 2022 à 13h00 (heure locale) dans le secteur d'installation du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc. Zone 1 : 48-55.77N, 002-34.09W 48-53.79N, 002-30.93W 48-53.30N, 002-31.65W 48-50.00N, 002-31.49W 48-49.62N, 002-32.06W 48-50.06N, 002-32.75W 48-49.58N, 002-33.46W 48-49.97N, 002-34.07W 48-50.44N, 002-33.32W 48-50.66N, 002-33.66W 48-50.96N, 002-35.68W 48-53.87N, 002-36.94W zone 2: 48-54.03N, 002-31.71W 48-53.01N, 002-30.12W 48-50.54N, 002-28.27W 48-50.42N, 002-28.53W 48-50.50N, 002-30.78W</p>	<p><b>Fin de validité</b></p> <p>Indéterminé</p>

		48-49.62N, 002-32.06W 48-50.86N, 002-34.02W 48-52.35N, 002-31.72W Dans les zones règlementées, la navigation ainsi que toute autre activité maritime sont interdites. L'intégralité de l'arrêté 2022-112 est disponible sur le site internet de la préfecture maritime de l'atlantique à l'adresse : <a href="http://www.premar-atlantique.gouv.fr">www.premar-atlantique.gouv.fr</a>	
--	--	--	--

**Avis aux navigateurs annulés :**

<b>Département</b>	<b>AVINAV à Annuler</b>	<b>Explications</b>
Loire-Atlantique	250/21	remplacé par AVLB 3415/22
Golfe de Gascogne	091/22	remplacé par AVB 393/22
Golfe de Gascogne	111/22	bouée remise en place
Morbihan	149/22	fin des travaux de dragage
Vendée	159/22	fin de campagne archéologique
Finistère	161/22	fin des travaux de dragage
Charente-Maritime	167/22	fin des travaux hydrographiques

**Avis aux navigateurs prolongés** : néant.

**Avis aux navigateurs modifiés** : néant.

**Information nautique urgente en vigueur le jeudi 21 juillet 2022 à 10h00 UTC :**

**AVURNAV BREST** : 383 / 391 / 392 / 393.

**AVURNAV LOCAL BREST** : 3139 / 3307 / 3308 / 3311 / 3313 / 3318 / 3320 / 3330 / 3330 / 3331 / 3336 / 3348 / 3354 / 3357 / 3359 / 3365 / 3366 / 3367 / 3368 / 3375 / 3385 / 3389 / 3402 / 3403 / 3405 / 3405 / 3406 / 3407 / 3410 / 3411 / 3412 / 3414 / 3415 / 3416 / 3419 / 3421 / 3423 / 3423 / 3423 / 3424 / 3425 / 3428 / 3434 / 3435 / 3438 / 3444 / 3445 / 3448 / 3449 / 3451 / 3452 / 3453 / 3454 / 3456 / 3457 / 3459 / 3460 / 3461 / 3462 / 3463 / 3464 / 3465 / 3466.

**AVIRADE BREST** : 193 / 211 / 212 / 213.

Le capitaine de frégate ® Marc Guégan  
chef du plateau « Territoire national » par suppléance,

**Original signé**

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- ALFAN/QG BREST
- ALFOST
- ALFUSCO
- BASEFUSCO
- COMAR BORDEAUX
- COMNORD
- EMM/SEC
- ESNLE
- FOSIT ATLANTIQUE
- GPD ATLANTIQUE

### COPIES :

- CECLANT/DIV OPS (TN1 – ACT LITTORAL)
- archives.